



Vous détenez un chien catégorisé, vous avez des **obligations** :

Tableau des périodes conseillées pour vous mettre en règle

AGE (mois) CHIEN	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1ère catégorie (type pitbull)			Primo-vaccination ou vaccination unique (antirabique)			Stérilisation définitive (certificat médical)		Evaluation comportementale du chien réalisée par un vétérinaire inscrit sur liste départementale et obligation d'obtenir pour son propriétaire et détenteur, une attestation d'aptitude.				
	Identification du chien (puce électronique) + assurance dès l'acquisition							Délivrance en Mairie du permis de détention provisoire dans l'attente des résultats de l'étude comportementale et de l'attestation d'aptitude.				

Important les personnes suivantes ne peuvent, ni détenir, ni promener un chien de 1ère catégorie:

- personne sous tutelle
- personne dont la garde ou la propriété d'un chien catégorisé a été retirée
- personne inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- personne mineure

Mesures de restriction de circulation des chiens de 1ère catégorie :

- interdit : dans les transports en commun
- interdit : dans les lieux publics (jardins, parc, etc)
- interdit : dans les locaux ouverts au public (magasins)
- interdit : de stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs
- muselé et tenu en laisse : sur la voie publique (en dehors du domicile privé)

En cas de décès de l'animal : aviser la Mairie où le chien est recensé et ce faire délivrer un certificat par son vétérinaire

En cas de déménagement: le propriétaire du chien doit le déclarer à la Mairie où son chien est recensé. Il doit ensuite déposer une nouvelle déclaration à la Mairie de son nouveau domicile.

Rappel: l'acquisition ou la cession d'un chien de première catégorie est interdite et punie de six mois d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende.

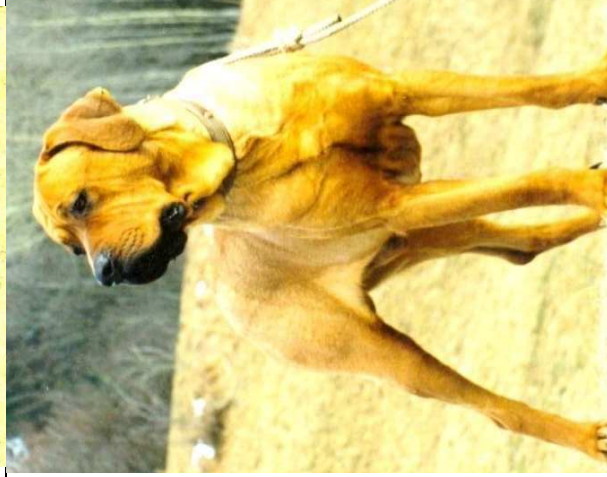
En cas de morsure : la morsure d'une personne par un chien doit être déclarée par le propriétaire ou le détenteur à la mairie de sa commune de résidence. Le chien sera mis sous surveillance vétérinaire (trois contrôles liés à la rage espacés sur quinze jours) et devra être soumis à une nouvelle évaluation comportementale.

Chien 1^{ère} catégorie



Description du pittbull

- petit dogue
- couleur variable
- périmètre thoracique de 60 à 80 cm
- 18 à 40 KG
- 35 à 50 cm au garrot
- musclé
- poil court
- apparence puissante, massive, arrière comparativement léger
- truffe en avant du menton et stop peu marqué
- museau de la même longueur que le crâne
- mâchoires fortes, muscles des joues bombés



Description du tosa

- dogue de couleur variable
- périmètre thoracique 80 cm > 40 KG
- 50 à 70 cm au garrot
- musclé
- poil court
- poitrine large et haute
- ventre bien remonté
- queue épaisse à sa base
- crâne large
- museau moyen
- mâchoires fortes
- stop marqué
- cou musclé avec fanon (plis cutanés)



Description du mastiff

- dogue de couleur fauve en général
- périmètre thoracique > 80 cm
- > 40 KG
- 50 à 70 cm au garrot
- corps haut, musclé, massif, long, épais et cylindrique
- poil ras
- crâne large
- museau court et babines pendantes
- cou large avec fanon (plis cutanés)